



DECISION N° 07 /DEC/C BAH/SG/ST/ 2024 DU 28/06/2024
PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°06 /AONO/ CIPM /C-BAH/SG/ST/CIPM/TBEC/2024 DU 23/05/2024 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BAGHOM DANS LA COMMUNE DE BAHAM,
DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX, REGION DE L'OUEST
« EN PROCEDURE D'URGENCE »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAHAM

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2019/024/ du 24 DEC 2019 portant code Général des collectivités Territoriales Décentralisées.
- Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu La lettre-circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures Transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Vu La circulaire N°003/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics
- Vu Le procès-verbal d'élection de Monsieur KAMDEM Dieudonné aux fonctions de Maire de la Commune de Baham en date du 18 Février 2020
- Vu Au dossier d'appel d'offres national ouvert N°06 /AONO/ CIPM /C-BAH/SG/ST/CIPM/TBEC/2024 du 23/05/2024 pour les travaux de construction de la case communautaire de BAGHOM dans la Commune de Baham, Département des Hauts Plateaux, Région de l'Ouest
- Vu la Proposition d'Attribution N° 20 /L/C/BAH/CIPM/2024 du 25 juin 2024 signée du président de la Commission Interne de Passation des Marchés.

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} : le Marché objet de la consultation susvisée est pour compter de la date de signature de la présente Décision est attribué au soumissionnaire ci-après :

N° du lot	Intitulées	Attributaire	Montant (TTC)	Délai
1	construction de la case communautaire de BAGHOM	TRA	22 699 666 (vingt-Deux millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-six)	04 (quatre) mois

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Baham, le 28/06/2024

Ampliations

- PREFET/HAUTS-PLATEAUX
- MINMAP
- ARMP
- CIPM/Baham
- INTERESSE ;
- chrono
- AFFICHAGE.

